

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

 ⁽¹⁾ Communauté française ⁽¹⁾ Libre confessionnel ⁽¹⁾ Provincial et communal ⁽¹⁾ Libre non confessionnelIdentité du responsable pour le réseau ⁽²⁾:

Gérard Bouillot

Date et signature : 21/06/2000

2. Intitulé de l'unité de formation :

J.B. - N.t

BASES DE DOMOTIQUE

Code de l'U.F. ⁽³⁾ : 2470 01 U2151	Code du domaine de formation ⁽⁴⁾ : 205
---	---

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

Enseignement secondaire de : ⁽¹⁾ transition ⁽¹⁾ qualificationdu degré : ⁽¹⁾ inférieur ⁽¹⁾ supérieur0 ⁽¹⁾ Enseignement supérieur de type court0 ⁽¹⁾ Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement ¹		Classement du Conseil supérieur	
Technique	0	Technique	0
Economique	0	Economique	0
Paramédical	0	Paramédical	0
Social	0	Social	0
Pédagogique	0	Pédagogique	0
Agricole	0	Agricole	0
Maritime	0	Maritime	0

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : 0 ⁽¹⁾ oui ⁽¹⁾ non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de 1 page

¹ Cocher la mention utile² A compléter³ Réservé à l'administration⁴ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation ³ : 247001U2151	Code du domaine de formation ⁴ : 205
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> ²	<u>Classement du (des) cours</u> ^{2 5}	<u>Code U</u> ⁶	<u>Nombre de périodes</u> ²
Bases de domotique : Technologie	CT	J	32
Bases de domotique : Laboratoire	CT	E	64
<u>2. Part d'autonomie</u>	----	P	24
		Total des périodes	120

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique

[annexe(s) éventuelle(s)] :

Neaut. J. SOBLET. Arlon, le 22.08.2000.

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

24.08.2000
A. COLLINET
ADM. PEDAG.

² A compléter

³ Réserve à l'administration

⁴ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

⁵ Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁶ Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T, - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Annexe 1 : Finalités de l'unité de formation

Finalités générales :

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- a) concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- b) répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières :

Cette unité de formation vise à :

- a) découvrir l'intérêt et le côté utilitaire de la domotique ;
- b) interpréter et à réaliser différents types de schémas simples d'installations domotiques en respectant les règles de sécurité conformément au règlement général des installations électriques ;
- c) programmer sur module une installation domotique élémentaire.

Annexe 2 : Capacités préalables requises

1. Capacités :

L'apprenant sera capable :

A . En français :

- d'émettre oralement ou par écrit un message afin :
 - de donner ou de demander une information ;
 - d'exprimer ou de solliciter une information ;
 - de restituer un texte écrit.

- de comprendre un message oral ou écrit afin :
 - de discriminer l'information ;
 - d'utiliser l'information ;
 - de mémoriser l'information.

B. En électricité (appliquée à la domotique) :

En présence de schémas comprenant des interrupteurs, des appareils de commande (télérupteurs, minuterie, ...)

- d'expliquer le fonctionnement de l'installation représentée par le schéma ;
- d'appliquer les lois fondamentales (Ohm, Pouillet, Joule) à l'ensemble ou à une partie du schéma ;
- de proposer des modifications permettant de répondre à une contrainte supplémentaire (constater de visu et la consigner dans un rapport)
- de réaliser des mesures électriques.

2. Titres pouvant en tenir lieu :

- ETSI, EPSI, CTSI, CPSI en électricité
- Attestation de réussite de 4ème année de l'enseignement technique secondaire ou professionnel, option électromécanique ou électricité.
- Aide-électricien

Annexe 3 : Constitution de groupes ou regroupement

Lors des travaux de laboratoire, les groupes ne comprendront pas plus de deux apprenants par poste de travail.

Annexe 4 : Programme des cours

Bases de domotique : technologie

En tenant compte des règles de sécurité imposées par le RGIE, l'apprenant sera capable :

- d'expliquer le principe d'une installation domotique à partir de quelques exemples concrets et de différencier une installation domestique classique d'une installation domotique;
- de décrire et de caractériser:
 - les principaux composants (boutons poussoirs, relais et contacteurs, transformateur, module, coffret) pour une installation domotique,
 - les principales fonctions d'une installation domotique (télérupteurs , temporisation) ;
- d'expliquer le principe de fonctionnement des principaux capteurs et la fonction des éléments de commande utilisés dans une installation domotique (boutons poussoirs, détecteur infrarouge, sonde de température, thermostat d'ambiance, dimmer) ;
- de décrire et de choisir les câbles couramment utilisés en domotique (de commande, vidéo, téléphone) ;
- de décrire et d'expliquer les schémas :
 - de principe,
 - de câblage,
 - d'implantation,
 - unifilaires,à partir d'installations simples de domotique ;
- d'expliquer des schémas de logique simple et de les simplifier (fonctions ET, OU, NON, OUI) en vue d'une application à la domotique.

Bases de domotique : laboratoire

En tenant compte des règles de sécurité imposées par le RGIE, l'apprenant sera capable :

- de réaliser une installation domotique simple à partir d'un schéma donné;
- au départ d'un schéma, de réaliser le câblage d'un coffret domotique ;
- de réaliser le montage d'installations domotiques simples comme :
 - la programmation d'un ou plusieurs points lumineux,
 - la modification de points de commande,
 - la programmation temporisée d'un éclairage intérieur et/ou extérieur ;
- d'effectuer la programmation d'exercices spécifiques sur modules tels que :
 - éclairage de sécurité,
 - ouverture / fermeture d'un volet, d'une porte de garage.

Annexe 5 : Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable, à partir d'un cahier des charges relatif à une installation domotique simple :

- de lire et d'interpréter le schéma de l'installation ;
- de choisir les composants de l'installation ;
- de réaliser et de programmer l'installation sur module dans le respect des règles de sécurité imposées par le RGIE.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- la pertinence du choix des composants ;
- la qualité de la réalisation de l'installation.

Annexe 6 : Chargé de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra attester d'une expérience professionnelle récente dans la réalisation d'installations domotiques.